

BULLETIN DE SOUTIEN



OUI, je soutiens la FMBDS et fais un don de :

- 20 € 40 € 60 € 80 € 100 €
 Autre montant : €

Je joins mon chèque à l'ordre de FMBDS.

Vos dons en faveur de la FMBDS sont déductibles à 66 % de votre impôt, dans la limite de 20 % de vos revenus. Ainsi un don de **60 €** ne vous revient en réalité qu'à **20,40 €**.

Mes coordonnées :

- Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en vous adressant à l'adresse de l'association : Le Prieuré, 144 place de l'Eglise, 74320 Sevrier. Votre adresse n'est pas transmise à des tiers.



Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante :
FMBDS
Le Prieuré, 144 place de l'Eglise, 74320 Sevrier

APPEL À DONN ET LEGS

La Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 24 avril 1972.

Son siège est situé 144 place de l'Eglise à Sevrier (74320).

La FMBDS est habilitée à recevoir des legs , des donations et à être désignée comme bénéficiaire de contrats d'assurance vie.

Vos DONN peuvent ouvrir droit à une importante réduction d'impôt (66 %).

Vos LEGS peuvent être exemptés de droits de succession (seul votre notaire est à même de vous le confirmer).

Nous avons tous, chacun à notre niveau, un devoir de transmission des connaissances.

La Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie (FMBDS) s'est fixé pour mission de favoriser la transmission en matière de botanique et de mycologie, auprès du plus large public possible, dans les meilleures conditions.

Le don est un geste généreux qui s'inscrit dans la durée

Le mécénat peut valoriser votre entreprise par une action désintéressée

Nos engagements

En effectuant une donation ou un legs à l'attention de la FMBDS, vous aurez la certitude que votre bien sera utilisé dans son intégralité pour les actions ou projets choisis par vous (exemples de projets ci-dessous). Le président en exercice et le bureau fédéral s'en portent garants.

Un don, sous différentes formes :

Pour un particulier, c'est le plus souvent un don en argent ou un leg.

Pour les entreprises, un don par chèque peut ouvrir droit à réduction d'impôt (66% dans les limites fixées par la loi). Le don revêt différentes formes, notamment le don en nature (appareils, services ou encore mise à disposition de compétences) qui, une fois valorisé, pourra ouvrir droit à réduction d'impôt sur société.

Notre trésorerie nous a permis de mener à bien différentes actions que nous aimerions pouvoir poursuivre, voire développer.

Quelques exemples : achat de matériels scientifiques et pédagogiques, prise en charge de sessions pour un bienfait collectif, renouvellement des équipements techniques.

A noter que nous éditons des ouvrages de vulgarisation, tel « À la découverte des champignons », ouvrage reconnu (tirage 10 000 exemplaires), utilisé par nos associations et par les étudiants en pharmacie de la France entière. Aujourd'hui épuisé, cet ouvrage est en cours d'actualisation avant réédition.

Projets ou actions à financer

1. Actions à destination des débutants en mycologie ou en botanique :

Créer des supports pédagogiques écrits et audiovisuels pour des niveaux différents, particulièrement à destination des débutants.

Les besoins de la FMBDS :

- don en matériel pédagogique :
 - loupes binoculaires, microscopes, appareils photos, appareils de vidéo-projection, etc.
- don en compétences :
 - création ou amélioration des outils pédagogiques existants dans les domaines infographistes ou d'imprimerie.
 - apprentissage des bases à acquérir pour le faire soi-même
- don en argent

2. Amplifier la prise en charge financière FMBDS des formations de mycologues

ou botanistes afin de disposer d'un « vivier de vulgarisateurs bénévoles » avec des compétences reconnues et susceptibles d'assurer à leur tour la transmission des connaissances auprès des débutants dans leur société d'origine ou en inter-sociétés, avec des outils pédagogiques et différents supports.

Aider ces bénévoles à acquérir les diplômes existants en prenant en charge les frais de scolarité, de déplacements et d'hébergement.

Les besoins de la FMBDS :

- don en matériel pédagogique spécifique pour la transmission des connaissances aux débutants
- don en argent pour la prise en charge financière

3. Création de supports de communication.

Différents supports informatifs pouvant être utilisés par plusieurs associations, lors des expositions ou lors de toute autre manifestation d'une société fédérée.

Aujourd'hui, les matériaux utilisés pour la réalisation de panneaux informatifs rendent ceux-ci légers, maniables, facilement transportables mais ils sont encore trop chers pour que chaque association puisse s'équiper.

Exemples de panneaux informatifs à mettre à disposition des associations :

- Description d'un milieu (incluant le volet mycologie et le volet botanique)
- Présentation de la FMBDS

Cela peut être également une aide à chaque société pour élaborer des supports à son usage exclusif.

Les besoins de la FMBDS :

- don en argent pour la prise en charge financière de nouveaux supports
- don en compétences pour les supports à créer.

4. Location du local fédéral.

Le siège fédéral a été inauguré le samedi 24 novembre 2007 dans nos nouveaux locaux, loués à la municipalité de Sevrier. Grâce à ce local, la FMBDS est enfin « visible » tant au niveau des sociétés adhérentes qu'au niveau des institutions.

Les besoins de la FMBDS :

- don en argent pour pouvoir compenser les dépenses liées à cette location,
- don immobilier ou legs pour devenir propriétaire de son local.

5. Se positionner comme Pôle FONGE au niveau régional.

La place des champignons dans les écosystèmes apparaît de plus en plus comme un élément important dans la compréhension des milieux naturels (interactivité avec les plantes). Au même titre que les lichens, ils sont des indicateurs biologiques remarquables.

De nombreux organismes publics, en charge de la gestion du patrimoine naturel tels que l'ONF (Office national des forêts) ou les DREAL (Directions régionales de l'environnement), ou des bureaux d'étude, sollicitent de plus en plus les mycologues pour participer à des projets d'étude sur les milieux. C'est souvent vers le tissu associatif qu'il faut se tourner, la mycologie étant mal représentée, faute de professionnels.

Nous nous sommes positionnés pour devenir Pôle Fonge.

Pour cela il est indispensable de créer des emplois permanents, **sur une longue durée**.

Car, faute de financement ou en cas de retournement de politique, la mise en place du Pôle Fonge peut s'arrêter avant de pouvoir mener à bien les missions suivantes :

- recueillir, rassembler et saisir toutes les données naturalistes existant auprès d'experts mycologues,
- renforcer la formation des jeunes à la mycologie en vue d'une professionnalisation,
- informer et sensibiliser le plus large public possible de la place du champignon dans les écosystèmes et à la fragilité de ceux-ci,
- réaliser des inventaires auprès des gestionnaires d'espaces naturels protégés, avec analyse des données et conseils qui en découlent.

Les besoins de la FMBDS :

- don en argent ou en matériel pour s'équiper en matériel de bureau, informatique, véhicule pour les déplacements.
- legs pour mener à bien tous ces projets, **sur une longue durée**, ce que ne peuvent assurer les financeurs régionaux.

6. Vous pouvez souhaiter d'autres utilisations à vos dons ou legs.

7. Vos dons ou legs peuvent être versés sans affectation particulière.

Pour obtenir davantage de détails sur les dons et legs ?

N'hésitez pas à en parler à votre notaire.

Le président en exercice se tient aussi à votre disposition pour tout renseignement,
par courrier ou par courriel :

president@fmbds.org